

REGLEMENT DES RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES DE MOISSON 2025

Vous ou Votre club êtes invités à participer à l'exposition annuelle
Des rencontres Photographiques de Moisson
Qui aura lieu les 29 et 30 mars 2025 à
L'île de loisirs des boucles de Seine de Moisson.

Art.1 : Trois catégories : Le thème : « L'Eté »
Le Sujet Libre
Le « Hors format »

Art.2 : Pour les 2 premières catégories (thème et sujet libre), les photos seront en couleurs ou noir et blanc, format 20x30 montées sur carton format 30x40, muni d'un système d'accrochage solide ou sur cadre 30x40 sans verre de protection. Les photos sous verre seront refusées.
Au dos de la photo indiquer le nom de l'auteur et du club s'il y a et le titre de la photo.
La participation par club est de 30 photos maximums.
Une fiche d'inscription accompagnera l'envoi des photos.

Art.3 : Participation gratuite

Art.4 : Les photos seront déposées à la mairie de Moisson. Ouverture de la mairie : 9h-12h les mardi, jeudi et samedi.

Dernier délai samedi 15 mars 2025.

Art.5 : Un vote du public désignera la meilleure photo dans chaque catégorie.

Art.6 : La remise des prix aura lieu à la clôture de l'exposition le dimanche 30 mars 2025 à 17h30.

Art.7 : Horaire de l'exposition : 10h à 12h – 13h30 à 17h 30 Entrée libre

Art 8 : Responsabilités :

les organisateurs ne pourront être tenus responsables pour tout problème lié au déroulement de l'exposition qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, l'organisation conserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours ou l'exposition. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation des photos.

Pour tout renseignement :

Mairie de Moisson : 01 34 79 30 41 ou par mail accueil@moisson.fr
Cécile DEBON : 06 19 18 45 88